

Paris, le 6 mars 2019

Monsieur le Préfet de Police,

Nous vous adressons ce courrier afin de vous demander la suspension immédiate de l'utilisation du logiciel CASPER pour l'enregistrement du temps de travail des personnels des administrations parisiennes.

Déployé depuis le 1er janvier 2019, cette application nous avait été présentée comme totalement paramétrable et très simple d'utilisation.

A l'usage il n'en est rien et ce sont l'ensemble des agents qui en paient le prix. Absence de prise en compte des temps de trajets pour se rendre sur les lieux de restauration, difficultés à prendre en compte les arrêts maladie et les missions extérieures, impossibilité de prendre la demi-journée de récupération générée par les heures supplémentaires... Voici quelques exemples des dispositifs pourtant inscrits dans l'accord cadre de réduction du temps de travail de la Préfecture de Police voté le 4 juillet 2018 et qui ne sont pas pris en compte dans CASPER.

Malgré les engagements pris par la DRH pour régulariser la situation début mars 2019, rien n'a été fait. Peu nous importe les difficultés techniques. La logique aurait dû amener vos services à déployer un logiciel adapté, paramétré conformément à la réglementation et respectant les droits des agents. Il n'en est rien.

C'est pourquoi nous demandons la suspension de l'utilisation de l'application. Si cela n'était pas le cas et que nous constatons le maintien des difficultés rencontrées mi-mars, nous déposerons un référé mesure utile auprès de la juridiction administrative parisienne afin de protéger les intérêts des agents. Alors qu'on nous présente le numérique comme une révolution dans l'administration et un facilitateur de la vie des agents, il apparaît que le manque de moyens mis dans cette « révolution » ne fasse qu'aggraver une situation déjà bien dégradée.

Dans l'attente de votre décision, recevez Monsieur le Préfet de Police l'assurance de nos respectueuses salutations.

Frédéric GUILLO

Secrétaire général

Michel DELPUECH
Préfet de Police de Paris